

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-531 du 18 Décembre 1985

portant nomination de Directeur de Services Administratifs, d'un Directeur Général, d'un Directeur Général Adjoint et de Directeurs d'Organes de Presse au Ministère du Plan et de la Statistique et au Ministère de l'Information et des Communications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 3 Décembre 1985,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Décembre 1985,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

MINISTERE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE

Directeur de la Coordination
des Aides Extérieures

: Camarade Joachim FAYI,

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- Directeur de l'Information
et de la Propagande

: Camarade Noël Abiola ALLAGBADA,

.../...

1) Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O R T B)

- Directeur Général : Camarade Michel OUASSA,
- Directeur Général Adjoint : Camarade Pierre Codjo TCHINHOUNTCHIN,
- Directeur de la Radiodiffusion : Camarade Sylvestre ZOMAHOUN,
- Directeur de la Télévision : Camarade Michèle BADAROU née AKAN,

2) Office National d'Édition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (O N E P I)

- Directeur du Journal
Directeur de Publication du Journal EHUZU : Camarade Maurice CHABI.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'État, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et
de l'Économie,

Edouard ZONEBOUGAN
MINISTRE INTÉRRIMAIRE

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB
4 - ANR 4 - CPC 2 - PPC 2 SGCEN

Ministères intéressés 5x2 = 10
DPE/DCAE/MPS 4 - ORTB + ONEPI 10
Intéressés 7 - IGE et ses Sections
4 - DLC-INSAE 4 - DCCT-Gde Ch. 2
DB-DCF-DSDV-DTCP 16 - DI 4 BCP 1
DPCA/DGPE au MINAS 2x2 = 4 SPD 2
UNB-FASJEP-BN-DAN 8 - JORPB 1